

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 006\_2021**

**Séance du vendredi 2 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,  
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

**Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.**

**Fin de la séance : 20h53**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - VILLE.**

Tenant compte des objectifs de la Municipalité et la situation sanitaire et es orientations budgétaires pour l'année 2021 sont les suivantes :

**1/ En section de fonctionnement**, les charges courantes sont contraintes au regard des incertitudes qui pèsent sur la visibilité des actions compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid. A moyens constants, l'entretien courant des terrains, de la voirie, les achats de fournitures nécessaires au bon fonctionnement des services sont prévus au BP 2021. Les autres dépenses de fluides et maintenance inévitables sont estimées au regard des réalisations de l'exercice 2020.

La volonté de moderniser les services municipaux et de favoriser l'accessibilité numérique des administrés se traduira par la mise en œuvre d'un espace famille avec la société Waigeo dès la rentrée de septembre 2021 avec le déploiement du paiement en ligne par PayFip Titre et PayFip Régie ainsi que l'installation d'un terminal de paiement par carte bancaire au guichet de la Mairie.

Suite au constat de l'absence de visibilité du patrimoine du cimetière, une refonte générale des concessions est prévue par la société ELABOR. Cette mise à plat a déjà été entreprise sous le précédent mandat mais malgré l'engagement des charges, elle n'a pas été aboutie.

Concernant la masse salariale, la commune poursuit la maîtrise des charges. Le remplacement d'un adjoint technique à temps plein et le recrutement d'un adjoint technique à temps partiel sont en cours. La charge du versement de l'ARE de l'ancienne DGS pèse encore sur le BP 2021 de la commune. Les charges de personnel en arrêt maladie sont partiellement atténuées par le remboursement assurantiel.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, une comptabilité d'engagement des dépenses et des recettes a été mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette procédure permet de suivre précisément les crédits ouverts et leur consommation par services et de contrôler les états des restes à réaliser en fin d'exercice.

Une comptabilité d'inventaire avec le suivi des stocks est également déployée depuis le début de l'année permettant ainsi de planifier les dépenses, de programmer les interventions et d'offrir une lisibilité sur les activités des services. En parallèle, un chantier d'envergure a été déployé au premier trimestre pour le rangement et l'inventaire des matériaux et matériels des services techniques de la commune.

La mission confiée au Centre de Gestion du Nord en 2019 concernant l'archivage des documents de la commune se poursuit en 2021 : l'archiviste mis à disposition réalise un travail de tri, de classement, d'élimination des documents (183 mètres linéaires) qui permet la valorisation du patrimoine communal, l'efficacité des recherches et l'optimisation de l'espace de stockage des archives.

A compter du second semestre, le Centre de Gestion du Nord devrait commencer également la mission de restauration et de reliure des actes administratifs et de l'état civil.

La commune est également engagée dans différents procès en cours. Ainsi, des provisions pour risques et charges sont inscrites au BP 2021 et sont constituées à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, il convient de reprendre la provision et de régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise par une recette de la section de fonctionnement.

L'ALSH pour l'été 2021 est prévu : deux hypothèses d'activités sont en cours de réflexion, avec ou sans restrictions sanitaires. Une réflexion sera engagée sur l'élargissement de l'offre en 2022 avec des accueils de loisirs hebdomadaires en journée complète au cours des vacances scolaires de printemps et d'automne et un accueil le mercredi.

La Convention territoriale globale (CTG) – qui remplace le contrat enfance jeunesse - se poursuit : la commune s'engage pour la mutualisation des moyens au niveau de l'intercommunalité afin de satisfaire les besoins des habitants et d'offrir à tous la même qualité de services.

En recettes, la fiscalité est augmentée de la part départementale sur le foncier bâti conformément à l'article 1640 G du code général des impôts : le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 des communes est recalculé, en additionnant le taux communal 2020 et le taux du Département 2020 (19,29% pour le 59). Ce taux n'aurait pas d'incidence sur les contribuables : la DGFIP devrait communiquer en ce sens auprès des foyers concernés.

Par prudence, il est estimé au BP 2021 que les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse.

En revanche la CCFL joue un rôle essentiel de soutien à la commune en proposant d'augmenter le montant de l'attribution de compensation pour 2021 de près de 100 000 €.

Concernant les produits des services, la commune maintient en 2021 les tarifs appliqués jusqu'alors. En revanche au regard du territoire, il apparaît que les tarifs municipaux appliqués jusqu'alors sont bien inférieurs pour une prestation identique. Une nouvelle grille tarifaire sera étudiée notamment en concertation avec les commerçants pour les droits de place et marchés au cours du 4ème trimestre 2021 afin de correspondre davantage à la réalité des charges supportées par la commune (notamment consommation électrique et TEOM).

**2/ En section d'investissement**, le BP 2021 ne prévoit pas de travaux d'envergure afin de reconstituer des fonds de trésorerie.

Le choix s'oriente davantage sur la finalisation des travaux entrepris, l'engagement des travaux et équipements d'un montant inférieur à 100 000 €, majoritairement subventionnables, et la reprise des travaux en régie suite à la reconstitution de l'équipe des services techniques (pose d'une clôture au parcours santé, remise en état des peintures des bâtiments communaux, aménagement du garage, ...).

Ainsi, la commune a répondu à l'appel à projet numérique lancé par le Ministère de l'Education Nationale : des équipements informatiques pour l'école se composant notamment d'un écran numérique interactif et d'une classe mobile avec 15 tablettes sont inscrits au BP 2021. Cette dépense est couverte à 70% par une subvention de l'Etat.

Des travaux de sécurisation de la voirie en priorité notamment par l'aménagement d'un chemin piétonnier vers St Venant et le remplacement de la plaque au niveau du Port de Plaisance pourront être auto-financés.

Pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière et réduire la vitesse en agglomération, la pose de deux radars pédagogiques rue de Merville sont également prévus.

Le bâtiment de l'ancien ABCDaire sera démoli au cours de l'été 2021 : devenu sans objet depuis plusieurs années, un tri a déjà été commencé avec élimination des matériels et matériaux hors d'usage en déchèterie. La destruction de ce bâtiment sera réalisée en prenant toutes les dispositions nécessaires pour éviter les nuisances au voisinage et permettra à terme d'avoir un espace clôturé et propre.

La CCFL apporte un soutien important à la commune notamment pour l'aménagement de l'espace santé et d'un parking rue de l'Eglise afin de développer notamment le tourisme pédestre. Aussi, une étude est en cours pour la réalisation d'une passerelle entre les communes de Saint Venant et d'Haverskerque au Port de Plaisance pour permettre aux piétons et cyclistes de franchir la Lys en toute sécurité.

**VU :**

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communales ainsi qu'aux finances communales ;

L'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation des budgets ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Phillipe BLERVAQUE, Maire-adjoint,**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **ADOPTER** par chapitre le budget primitif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 (*Annexe 4*) tel que proposé ci-après, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et présent un suréquilibre en section d'investissement en raison notamment des restes à réaliser 2020 en recettes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	313 657.00	002 - EXCEDENT ENTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT	291 882.64
012 - CHARGES DE PERSONNEL	525 157.83	013 - ATTENUATION DE CHARGES	50 100.00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	131.00	70 - PRODUITS DES SERVICES	45 010.00
65 - AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE	126 327.60	73 - IMPOTS ET TAXES	769 477.81
66 - CHARGES FINANCIERES	12 056.00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	369 575.88
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 050.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	83 900.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 000.00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 000.00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	468 766.90		
<b>TOTAL</b>	<b>1 535 096.33</b>		<b>1 535 096.33</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	132 677.01	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	115 263.90
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	190 047.04	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	221 201.55
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 556.00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEE	0.00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 629.90	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	60 604.80	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 000.00	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00
		040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	83 900.00
		024 - PRODUITS DES CESSIONS	300.00
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	468 766.90
<b>TOTAL</b>	<b>636 514.75</b>		<b>889 432.35</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902933-20210402-006\_2021-DE